

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 12 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, M. RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame BARRAULT Simone.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame BIFFIGER Isabelle pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Madame CHATOT Magali

Absents :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Madame Jacqueline LAPEYRE a été désignée secrétaire de séance.

2020.15 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POLAR'ENCENTRE 2020 (15^{ème} édition). BILAN MORAL 2020.

VOTE : Pour : 23

Madame Jacqueline LAPEYRE ne prend pas part au vote.

Mes Chers Collègues,

Le partenariat engagé avec l'association « A Livre Ouvert » a permis de réaliser la 15^{ème} édition du « Polar'Encontre » les 16 et 17 mars derniers, manifestation qui a pour vocation de défendre la lecture et l'écriture à travers une littérature de genre et de qualité.

Un Salon du livre policier qui fédère de nombreux partenaires privés et qui s'organise aussi grâce au concours financier de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Les éléments financiers de l'association viennent de nous parvenir. Le compte de résultat consolidé qui fait donc apparaître le total de dépenses (commune et associations) ne peut être réalisé dans un délai si court et surtout avant l'envoi de la liasse du conseil municipal. Seul, le rapport moral a pu vous être communiqué.

Toutefois, pour maintenir une aide suffisante à l'association qui travaille déjà sur la préparation de l'édition 2021, il convient d'accorder à nouveau le soutien de la Commune en attribuant une subvention.

Ainsi, et sur le même principe que l'attribution des subventions 2020 aux associations sur la base minimale de la subvention 2019, il vous est proposé de voter une subvention identique à celle attribuée à l'organisation de la 14^{ème} édition.

Par conséquent, il vous est proposé une participation communale à hauteur de 15 500 € pour constituer l'avance nécessaire à la préparation et à l'organisation du Salon 2021 considérant que la Commune sollicitera les subventions auprès du Conseil Régional, de la DRAC, du Conseil Départemental, et de l'Agglomération d'Agen.

Vous trouverez en **ANNEXE 3** le rapport moral 2020.

Ainsi, je vous propose donc, Mes Chers Collègues,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 15 500 €, à l'Association « A livre Ouvert » pour l'organisation du Salon du Polar'Encontre au titre de 2020.
- Etant précisé que les crédits afférents seront inscrits au compte 6574 du BP 2020.
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'auprès des autres collectivités et autres partenaires pour l'édition 2021.

Je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer une subvention de 15 500 €, à l'Association « A livre Ouvert » pour l'organisation du Salon du Polar'Encontre au titre de 2020.

ETANT PRECISE que les crédits afférents seront inscrits au compte 6574 du BP 2020.

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, de l'Agglomération d'Agen ainsi qu'auprès des autres collectivités et autres partenaires pour l'édition 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 16 juin 2020

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU

